



RCS : BERGERAC

Code greffe : 2401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00077

Numéro SIREN : 581 980 612

Nom ou dénomination : LMG

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2017 sous le numéro de dépôt 249

LMG

Société par actions simplifiée

au capital de 162.000 euros

Siège social : 6 place des 2 Conils

(24100) BERGERAC

RCS BERGERAC 581 980 612

COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31 MARS 2016

GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE de BERGERAC
Dépôt du : 20-02-2017
N° du Dépôt : 249
SIRENE : 581.980-612
N° de Gestion : 1987B00077

Approuvés par l'Assemblée générale du 26 SEPTEMBRE 2016

Comptes annuels approuvés par
l'assemblée générale ordinaire
annuelle du 26 sept 2016.

26-09-2016

[Signature]



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01042015	et clos le	31032016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:													Adresse du siège social:												
Société LIBRAIRIE MARBOT													17 COURS MONTAIGNE												
SIRET													24000 PERIGUEUX												
5 8 1 9 8 0 6 1 2 0 0 0 5 4																									
Adresse du principal Établissement:													Ancienne adresse en cas de changement:												

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A et U du CGI)

Date d'entrÉe dans le groupe de la sociEtÉ d'Éclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		BÉNÉFICE imposable ± 33 1/3%	194 882	BÉNÉFICE imposable ± 15%	38 120	DÉFICIT
2 Plus-values						
PV ± long terme imposables ± 15%			RÉSULTAT net de la concession de licences d'exploitation de brevets ± 15%			
PV ± long terme imposables ± 19%		Autres PV imposables ± 19%		PV ± long terme imposables ± 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ PÙE de compÙtivitÙ ☐
 Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐ Zone franche d'activitÙ, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la dÙfense art. 44 terdecies ☐
 SociÙtÙs d'investissements immobiliers cÙtÙes ☐ BÙnÙfice ou dÙficit exonÙrÙ (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonÙrÙes relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
GROUPE LA BREGERE Rue Max Bareil Boulazac 24759 TRELISSAC CEDEX TÈl: 05 53 53 60 27	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA [][][][][][][][] TÈl:	Date: 27/06/2016 Lieu: PERIGUEUX Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE Signature:

**MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS**

ANNEXE : LA DECLARATION N° 2065

[illegible]

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un Établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions					e
autres que celles visées en (a),					f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					
					Total (a + b)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un État du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

1

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **Société LIBRAIRIE MARBOT** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **17 CCURS MONTAIGNE** 24000 PERIGUEUX Durée de l'exercice précédent* **12**
 Numéro SIRET* **5 8 1 9 8 0 6 1 2 0 0 0 5 4** Néant ☐ *

				Exercice N clos le 13 10 3 2 0 1 6	N-1 13 10 3 2 0 1 5
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 813	
	Fonds commercial (I)	AH	AI	240 707	240 707
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	1 483 305	678 696
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	7 697	801
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	238 150	40 170
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	5 488	5 478
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 474	5 474
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 734 965	971 326
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	33 737	1 040 756
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	130 632	139 704
	Autres créances (3)	BZ	CA	340 949	200 399
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	3 364	18 900
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	38 084	18 166
	TOTAL (III)	CJ	CK	33 737	1 399 440
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 768 702	2 278 629
	Revenus : (1) Dont droit au bail		CP	0	(3) Part à plus d'un an : CR
	150 000				
	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				
	Clause de réserve de propriété :				
	Immobilisations :				
	Stocks :				
	Créances :				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATIS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Société LIBRAIRIE MARBOT</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 162.....000.....)	DA	162 000	162 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	16 200	16 200	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	512 892	414 601	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		(53 877)	
	R.SULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	185 386	152 168	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	876 478	691 092
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	43 585	53 415	
	TOTAL (III)	DR	43 585	53 415	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	549 256	669 010	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	42 200	4 171	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	509 783	603 344	
	Dettes fiscales et sociales	DY	216 664	337 942	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	40 662	30 276	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	1 358 566	1 644 743	
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 278 629	2 389 249	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 005 442	1 241 296		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	145 538	211 724		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2016

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : Société LIBRAIRIE MARBOT		Exercice N		Exercice (N-1)				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 594 681	FB	963 283	FC	4 557 964	4 609 158
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	9 685	FII		FI	9 685	7 356
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 604 365	FK	963 283	FL	4 567 648	4 616 514
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	62 682	71 211
	Autres produits (1) (11)					FQ	18 889	7 775
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 649 220
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 892 754	3 051 398
	Variation de stock (marchandises)*					FT	157 177	4 241
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 379	12 830
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	589 256	619 162
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	82 236	83 315
	Salaires et traitements*					FY	497 451	553 673
	Charges sociales (10)					FZ	91 246	115 409
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	101 434	102 386
						GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	33 737	36 569
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		4 495
	Autres charges (12)					GE	15 470	22 441
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 466 141
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	183 079	89 580
opérations et courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	252	386
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	252	386
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	21 889	27 044
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	21 889	27 044
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(21 637)	(26 658)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	161 442	62 922

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société LIBRAIRIE MARBOT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	202 672	418 995
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	202 672	418 995
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	108 049	277 679
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	108 049	277 679
4 - R.SULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	94 623	141 315
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	70 679	52 070
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	4 852 144	5 114 880
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 666 758	4 962 713
5 - B.N..FICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	185 386	152 168
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	7 530	5 119
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	16 284	21 537
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	12 658	15 000
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES			531	
PRIMES SALARIALES EXCEPTIONNELLES CHARGEES			31 750	
INDEMNISATION SUITE A LITIGE ET PROD EXCEPT DIV				202 672
CHARGES EXCETIONNELLES (DONT CELLES S/ LITIGE)			61 162	
CHARGES S/ EX ANTERIEUR			14 607	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

* Descriptif des charges exceptionnelles et des produits exceptionnels à joindre en annexe

DOSSIER N° 90070 en Euros

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2016

Formulaire obligatoire (article 21 de l'arrêté du 22 mars 2011)

Désignation de l'entreprise : **Société LIBRAIRIE MARBOT**

Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice

Augmentations

Consécutives à une réévaluation préalable de cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence

Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste

INCORP.

Frais d'établissement et de développement **TOTAL I** CZ

Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II** KD 246 520 KE

CORPORELLES

Terrains KG KH KI

Constructions

Sur sol propre Dont Composants L9 KJ 152 449 KK KL 127 028

Sur sol d'autrui Dont Composants M1 KM KN KO

Installations générales, agencements et aménagements des constructions * Dont Composants M2 KP 1 798 289 KQ KR

Installations techniques, matériel et outillage industriels Dont Composants M3 KS 8 263 KT KU

Autres immobilisations corporelles

Installations générales, agencements aménagements divers * KV 113 443 KW KX 9 066

Matériel de transport * KY 61 798 KZ LA 221

Matériel de bureau et mobilier informatique LB 86 114 LC LD

Emballages récupérables et divers * LE LF LG

Immobilisations corporelles en cours LH LI LJ

Avances et acomptes LK LL LM

TOTAL III LN 2 220 356 LO LP 136 315

FINANCIÈRES

Participations évaluées par mise en équivalence 8G 8M 8T

Autres participations 8U 5 478 8V 8W 11

Autres titres immobilisés IP IR IS

Prêts et autres immobilisations financières IT IU IV

TOTAL IV IQ 10 952 LR LS 11

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) OG 2 477 828 OH OJ 136 326

CADRE B IMMOBILISATIONS

Diminutions

par virement de poste à poste

par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence

Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice

Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence

Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice

INCORP.

Frais d'établissement et de développement **TOTAL I** IN CO DO D7

Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II** IO LV LW IX 246 520

CORPORELLES

Terrains IP LX LY LZ

Constructions

Sur sol propre IQ MA MB 279 477 MC 279 477

Sur sol d'autrui IR MD ME MF

Inst. gales, agencés et am. des constructions IS MG MH 1 798 289 MI 1 798 289

Installations techniques, matériel et outillage industriels IT MJ MK 8 263 ML 8 263

Autres

Inst. gales, agencés, aménagements divers IU MM MN 122 509 MO 122 509

Matériel de transport IV MP MQ 62 019 MR 62 019

Matériel de bureau et informatique, mobilier IW MS MT 86 114 MU 86 114

Emballages récupérables et divers * IX MV MW MX

Immobilisations corporelles en cours MY MZ NA NB

Avances et acomptes NC ND NE NF

TOTAL III IY NG NH 2 356 671 NI 2 356 671

FINANCIÈRES

Participations évaluées par mise en équivalence IZ OU OV

Autres participations IO OX OY 5 488 OZ 5 488

Autres titres immobilisés II 2B 2C 2D

Prêts et autres immobilisations financières IJ 2E 2F 5 474 2G 5 474

TOTAL IV IK NJ NK 10 963 2H 10 963

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) IL OK OL 2 614 153 OM 2 614 153

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

GROUPE LA BREOERE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société LIBRAIRIE MARBOTNéant ☐ ***CADRE A** SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	5 813	PF		PG		PH	5 813
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	190 239	PN	13 974	PO		PQ	204 212
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	1 208 832	PW	70 261	PX		PY	1 279 092
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 462	QA	235	QB		QC	7 697
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	81 184	QE	11 245	QF		QG	92 429
	Matériel de transport	QH	59 900	QI	1 935	QJ		QK	61 835
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	80 102	QM	3 785	QN		QO	83 887
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	1 627 718	QV	101 434	QW		QX	1 729 152
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	QN	1 633 530	OP	101 434	OQ		OR	1 734 965

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS D...ROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. géol., agenc. et amén. const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol., agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inf. et comm. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NY
Total général aux crédits (NP + NQ + NR)	NW						
			Total général aux crédits (NS + NT + NU)	NY		Total général aux crédits (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES R...PARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : **Société LIBRAIRIE MARBOT**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	03		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	53 415	5W		5X	9 830	5Y	43 585
	TOTAL II	5Z	53 415	TV		TW	9 830	TX	43 585
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02	03		04		05	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	36 569	6P	33 737	6R	36 569	6S	33 737
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	36 569	TY	33 737	TZ	36 569	UA	33 737
	TOTAL G.N..RAL (I + II + III)	7C	89 984	UB	33 737	UC	46 399	UD	77 322
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	33 737	UF	46 399			
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : Société LIBRAIRIE MARBOT

31/03/2016

[illegible]

Remarque obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : Société LIBRAIRIE MARBOT										Néant ☐ *	
CADRE A			..TAT DES CR..ANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	5 474	UV	0	UW	5 474			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	130 632		130 632					
	Créance représentative de titres (Prédiction pour dépréciation prêts ou créances en garantie *)		UO								
	Personnel et comptes rattachés		UY	10		10					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	5 924		5 924					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	30 212		30 212					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP	6 200		6 200					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	298 602		298 602					
	Charges constatées d'avance		VS	38 084		38 084					
	TOTAUX			VT	515 140	VU	509 666	VV	5 474		
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B			..TAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	145 538		145 538					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	403 719		50 594		291 586		61 539	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	509 783		509 783					
Personnel et comptes rattachés			8C	104 531		104 531					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	62 740		62 740					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	15 601		15 601					
Obligations cautionnées	VN										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	33 792		33 792					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI	42 200		42 200					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	40 662		40 662					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX			VY	1 358 567	VZ	1 005 442		291 586		61 539	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	38 028		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	53 679	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société LIBRAIRIE MARBOT				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 0 3 2 0 1 6		
I. R. INTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	
			de son conjoint				WB	
			moins part déductible *		à réintégrer :		WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE	
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	945	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des frais et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ	1 167	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XV	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						Y7	
							70 679	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	WR	
						258 177		
II. D. DUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV
			- imposées aux taux de 0 %					WH
			- imposées aux taux de 19 %					WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							IB
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)					2A	
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY	
Majoration d'amortissement *							XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 43 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobiliers cotés (art. 206C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	OV	Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Crédite dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	XG
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
III. R. SULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						bénéfice (I moins II)	XI	233 002
						déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	233 002
							XO	

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Société LIBRAIRIE MARBOT

31/03/2016

[illegible]

10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société LIBRAIRIE MARBOT		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	50 228	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
ORGANIC	9K	9L	625
EFFORT CONSTRUCTION	9M	9N	540
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	1 165
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société LIBRAIRIE MARBOT										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(53 877)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	152 168		- Autres réserves	ZD	98 291						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	98 291		Report à nouveau	ZG							
										TOTAL II		ZH	98 291
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
Exercice N :													
Exercice N-1 :													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	7 720			13 589				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	259 345			256 044				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	1 205			6 540				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	43 515			51 502				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	277 471			291 487				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	589 256			619 162				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	28 250			27 367				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			YZ	53 986			55 948				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	82 236			83 315				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	396 854			406 500				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	362 863			390 776				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*				OB	545 034							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés:)				YP	26			27				
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	2.13	%		2.62	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :

Société LIBRAIRIE MARBOT

Néant ☒

A - D. TERMINATION DE LA VALEUR R. SIDUELLE

A. DETERMINATION DE LA VALEUR AMORTISSEE		Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
		①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société LIBRAIRIE MARBOT

Néant ☒ *

A. ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	N-4				
	N-5				
	I ter et I quater du CGI)				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES R.INT..GR..ES DANS LES R.SULTATS DES SOCI.T.S B.N..FICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société LIBRAIRIE MARBOTNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② -

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES à L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES à LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES à L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2016

 Annexe obligatoire
 (article 39-A du Code
 général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Société LIBRAIRIE MARBOT</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECT...A L'ENREGISTREMENT DE LA R.SERVE SP..CIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II R.SERVE SP..CIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société LIBRAIRIE MARBOT			Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01/04/2015		et clos le : 31/03/2016	
		Durée en nombre de mois 12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	4 557 964	
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	9 685	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	18 889	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	4 586 538	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (I)			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	2 892 754	
Variation de stock (marchandises)	OO	157 177	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	5 379	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	322 382	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	15 470	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	3 393 162	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 193 376
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	1 193 376	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	4 567 648	
Période de référence	GY	01/04/2015	GZ 31/03/2016
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 1 6

N° SIRET

5 8 1 9 8 0 6 1 2 0 0 5 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société LIBRAIRIE MARBOT

ADRESSE (voie)

17 COURS MONTAIGNE

CODE POSTAL

24000

VILLE

PERIGUEUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

3 300

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

DALMAY

Prénom(s)

MICHELLE

Nom marital

GERAUD

% de détention

54,61

Nb de parts ou actions

1 802

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

24160

Commune

ST RAPHAEL

Pays

France

Titre (2)

M

Nom patronymique

GERAUD

Prénom(s)

BRUNO

Nom marital

% de détention

41,94

Nb de parts ou actions

1 384

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

24160

Commune

ST RAPHAEL

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01042015	et clos le	31032016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société LIBRAIRIE MARBOT		17 COURS MONTAIGNE 24000 PERIGUEUX	
SIRET	5 8 1 9 8 0 6 1 2 0 0 0 5 4		
Adresse du principal Etablissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable ± 33 1/3%	194 882	Bénéfice imposable ± 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values					
PV ± long terme imposables ± 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets ± 15%		
PV ± long terme imposables ± 19%		Autres PV imposables ± 19%		PV ± long terme imposables ± 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cédées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
GROUPE LA BREGERE Rue Max Barel Boulaçac 24759 TRELISSAC CEDEX Tél: 05 53 53 60 27	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 27/06/2016 Lieu PERIGUEUX
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE
Tél:	Signature



ANNEXE ; LA DECLARATION N° 2065

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
----------	---

MONTANT GLOBAL BRUT DES DISTRIBUTIONS (1)		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions		e			
autres que celles visées en (a),		f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g			
		h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a + h)

G		REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--	--

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DAOS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	Société LIBRAIRIE MARBOT
Numéro SIRET du principal établissement	58198061200054
Code APE	4761Z
Adresse du siège social si différente	

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	233 002
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 E x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	38 120

l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	194 882
m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Société LIBRAIRIE MARBOT

Numéro SIRET du principal établissement

58198061200054

Code APE

4761Z

Adresse du siège social si différente

PARTICIPATIONS DETENUES PAR D'AUTRES SOCIETES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

Désignation de la société

Société LIBRAIRIE MARBOT

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUESN° 2067
(2016)

ANNÉE 2016 ou exercice

du 01/04/2015

au 31/03/2016

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise Société LIBRAIRIE MARBOTAdresse 17 COURS MONTAIGNE 24000 PERIGUEUX

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	GERAUD NICOLAS DIRECTEUR MAGASIN				LE BOURG 24160 ST RAPHAEL			
2	GERAUD BRUNO DIRECTEUR GENERAL				LE BOURG 24160 ST RAPHAEL			
3	GERAUD MICHELLE PRESIDENTE				LE BOURG 24160 ST RAPHAEL			
4	BEAUPUY VALERIE RESPONSABLE POINT DE VENTE				23 RUE DES CARRIERES 24660 COULOUNIEUX CHAMIERES			
5	BLANCHOUT PATRICIA VENDEUSE				20 RUE CHARCOT 24100 BERGERAC			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	55 028		1 718		56 746			56 746
2	50 740		708		51 448			51 448
3	36 553				36 553			36 553
4	20 859				20 859			20 859
5	18 877				18 877			18 877
6								
7								
8								
9								
10								
**	182 057		2 426		184 483			184 483

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	243
Total	243

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ②	
- de l'exercice 2016 (total col.9 + total col.10) ③	184 726	- de l'exercice 2016 ④	233 002
- de l'exercice précédent ④	264 358	- de l'exercice précédent ④	177 175
Nom et qualité du signataire PRESIDENTE		A PERIGUEUX le 27/06/2016 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise Société LIBRAIRIE MARBOT

du 01/04/2015

Adresse 17 COURS MONTAIGNE 24000 PERIGUEUX

au 31/03/2016

A - FRAIS ALLOU.S DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX R.MUN..R..ES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1 GERAUD NICOLAS DIRECTEUR MAGASIN	LE BOURG 24160 ST RAPHAEL
2 GERAUD BRUNO DIRECTEUR GENERAL	LE BOURG 24160 ST RAPHAEL
3 GERAUD MICHELLE PRESIDENTE	LE BOURG 24160 ST RAPHAEL
4 BEAUPUY VALERIE RESPONSABLE POINT DE VENTE	23 RUE DES CARRIERES 24660 COULOUNIEUX CHAMIERES
5 BLANCHOUT PATRICIA VENDEUSE	20 RUE CHARCOT 24100 BERGERAC
6	
7	
8	
9	
10	

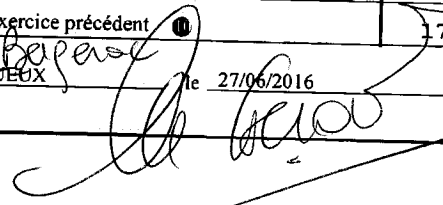
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 55 028		1 718		56 746				56 746
2 50 740		708		51 448				51 448
3 36 553				36 553				36 553
4 20 859				20 859				20 859
5 18 877				18 877				18 877
6								
7								
8								
9								
10								
182 057		2 426		184 483				184 483
** TOTAUX								

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	243
Total	243

C - ..L..MENTS DE R..F..RENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2016 (total col.9 + total col.10) ⑩	- de l'exercice 2016 ⑩
184 726	233 002
- de l'exercice précédent ⑪	- de l'exercice précédent ⑪
264 358	177 175
Nom et qualité du signataire PRESIDENTE	A PERIGUEUX le 27/06/2016 Signature, 

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

LMG
Société par actions simplifiée
au capital de 162 000 euros
Siège social : 6 place des 2 Conils,
24100 BERGERAC
RCS BERGERAC 581980612

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 SEPTEMBRE 2016

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 185 386,00 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes,

La somme de 90.000,00 €

Le solde Au poste « Autres Réserves »,

Soit La somme de 95.386,00 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

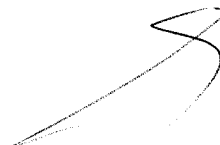
Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 90.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.



RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

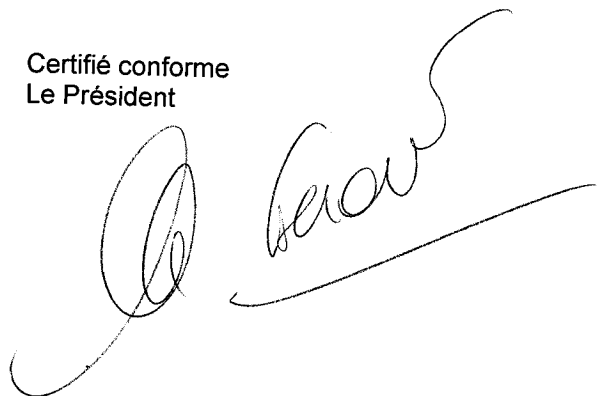
Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividende distribué	Revenus éligibles à la réfaction de 40%	Revenus non éligibles à la réfaction de 40%
31 Mars 2015	0	0	0
31 Mars 2014	0	0	0
31 Mars 2013	0	0	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président



LMG
Société par actions simplifiée
au capital de 162 000 euros
Siège social : 6 place des 2 Conils,
24100 BERGERAC
RCS BERGERAC 581 980 612

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 SEPTEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2016, l'activité de la Société a été marquée par une stabilisation du chiffre d'affaires sur les deux établissements exploités par notre Société malgré un contexte économique difficile.

La légère baisse de notre chiffre d'affaires a été compensée par une maîtrise de nos charges d'exploitation et un maintien de nos marges.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 mars 2016, date de clôture de l'exercice, nous avons cédé le fonds de commerce exploité à PERIGUEUX pour nous recentrer sur le fonds de commerce exploité à BERGERAC.

Nous avons également transféré notre siège social et changé la dénomination de la Société.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de stabiliser le chiffre d'affaires réalisé sur le fonds de commerce de BERGERAC et développer cet établissement dans un contexte économique difficile et concurrentiel.



ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que notre Société ne contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce aucune autre société.

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Nous vous rappelons que la société n'a pas procédé dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-211 al 2 du Code de commerce, au cours du dernier exercice clos, au rachat d'actions propres en vue d'être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 MARS 2016 : NEANT

EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 567 648,00 euros contre 4 616 514,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -1,05%.
- Les charges d'exploitation ont atteint un total de 4 466 141,00 euros contre 4 605 920,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,03% ;
- Les produits d'exploitation ont atteint un total de 4.649.220,00 euros contre 4 695 500,00 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 183 079,00 euros contre 89 580,00 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 589 256,00 euros contre 619 162,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,83%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 82 236,00 euros contre 83 315,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,29%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 497 451,00 euros contre 553 673,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -10,15%.

Le montant des charges sociales s'élève à 91 246,00 euros contre 115 409,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -20,93%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 26,00 personnes contre 27,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -3,70%.

Le montant des autres charges s'élève à 15 470,00 euros contre 22 441,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -31,06%.

Compte tenu d'un résultat financier de -21 637,00 euros (-26 658,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 161 442,00 euros contre 62 922,00 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 94 623,00 euros contre 141 315,00 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 70 679,00 euros contre 52 070,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 185 386,00 euros contre un bénéfice de 152 168,00 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 21,82%.

Au 31 mars 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 278 629,00 euros contre 2 389 249,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,62%.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 185 386,00 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 185 386 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes,

La somme de 90.000,00 €

Le solde Au poste « Autres Réserves »,

Soit La somme de 95.386,00 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 90.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividende distribué	Revenus éligibles à la réfaction de 40%	Revenus non éligibles à la réfaction de 40%
31 Mars 2015	0	0	0
31 Mars 2014	0	0	0
31 Mars 2013	0	0	0

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

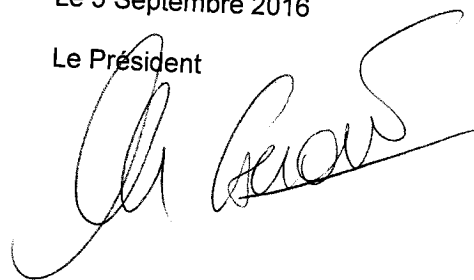
Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général du Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 du Code de commerce.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre président, quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à BERGERAC
Le 5 Septembre 2016

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Girard', written over the printed text 'Le Président'.